

**COMPTE RENDU  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER MARS 2013**

Présents : TOURNIER Henri- Victor, Maire , PIGNIER Christian 1er adjoint, VAN HAETSDAELE Dominique 2ème adjoint , DECORZENT Gilbert 3ème adjoint , DALLA-LANA Jérôme, FOSSIER Marcel, JAMMET Geneviève, ROSSET Alain, WYE Nicole.

Excusés: DUFOUR Michel, (procuration à TOURNIER Henri- Victor )

LAVEISSIERE Fabrice

secrétaire de séance : Decorzent Gilbert

**I / COMPTE RENDU DE LA VISITE AU COL DE MARCIEU**

Dans le cadre du projet de reconversion du site du Col du Corbier en « montagne douce » , les élus du Biot se sont rendus dans la station du Col de Marcieu sur la commune de St Bernard du Touvet ( 630 habitants) en Isère dans le massif de la Chartreuse à mi chemin entre Chambéry et Grenoble.

A l'origine le Col de Marcieu était une petite station familiale qui a connu les mêmes problèmes que la notre et qui, a du se reconverter et se réorienter vers la mise en oeuvre d'un espace ludique d'apprentissage du ski pour les enfants.

M. Dalla- Lana fait le compte rendu de cette visite: le site du Col de Marcieu est équipé de tapis pour débutants, de piste de luge , de bouées , de tubing . Il existe également quelques remontées que peuvent utiliser les parents.

Le compte rendu détaillé + photos de cette visite sera disponible sur le site internet de la Mairie du Biot ( [www.lebiot.fr](http://www.lebiot.fr)).

Aujourd'hui la mairie du Biot monte un projet inspiré de cette expérience du Col de Marcieu : rendez vous a été pris avec le président du Conseil Général 74 pour lui présenter notre démarche et s'enquérir des subventions pouvant nous être versées.

D'autre part, un projet de transformation du chalet de la SARL Drouzin le Mont Développement a été demandé pour reconversion de ce bâtiment en bar restaurant épicerie multi -service + une partie salle hors -sac.

**II / ACQUISITION PAR LA COMMUNE DU CHALET DE LA SARL DROUZIN LE MONT DEVELOPPEMENT ET DES TERRAINS ATTENANTS:**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue avec Monsieur Vivien le 22 Février dernier. Monsieur VIVIEN a donné son accord pour vendre en l'état à la commune de LE BIOT le chalet sis sur les parcelles cadastrées A 983, 984, 985, 2101, 2103 ; ainsi que les terrains attenants A 2105 et A 2095; soit une surface totale de 1748 m<sup>2</sup> pour un prix global de 100 000 € se décomposant de la manière suivante :

A 2095	954 m <sup>2</sup>
A2105	65 m <sup>2</sup>
A983	200 m <sup>2</sup>
A984	100 m <sup>2</sup>
A985	142 m <sup>2</sup>
A2101	141 m <sup>2</sup>
A2103	146 m <sup>2</sup>

Cette somme n'est pas assujettie à TVA.

Considérant l'opportunité pour la commune de conserver un bâtiment d'accueil au Col du Corbier dans le cadre du programme de reconversion de la station en « montagne douce » ; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents **décide** d'acquérir le chalet sis sur les parcelles cadastrées A 983, 984, 985, 2101, 2103 ; ainsi que les terrains attenants A 2105 et A 2095; pour un prix de 100 000 € et désigne l'étude de Me BAUD notaire à Evian les Bains pour réaliser l'acte.

### **III/ ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE 2 TELESKIS + TELECORDE + AUTRES MATERIELS**

Monsieur le Maire poursuit le compte rendu de cette réunion du 22 Février et indique que Monsieur VIVIEN est également prêt à vendre pour un prix de 40 000 € HT les éléments suivants :

#### **TELESKIS :**

le téléski du Col

le téléski de Lajoux

le téléski à corde d'une longueur de 57 ml

le stock de perches des deux autres téléskis ( Le Muret et La Frasse) sera donné à la commune ainsi que la dameuse à treuil.

#### **MATERIEL ROULANT**

1 dameuse de type Everest

1 scooter des neiges de 2009

1 véhicule Toyota en l'état

#### **BILLETERIE**

le système de billetterie Skidata

#### **ENNEIGEURS ET MATERIELS**

-2 lenko 730 type LE40 10 S; 1 canon sufrag compact power 06 1131 05577 , 1 Aréco Snow Système SNLE 407S, 1 canon compact power 417908; 1 canon-lenko automatique et 1 canon lenko pour pièces .

- 9 perches sur réseau avec staiton automatique Atlas COPCO

- Station de pompage avec groupe électrogène et citerne de 1000 litres

#### **OUTILLAGE**

- Petit outillage divers , 1 décapeur thermique , 1 bleuet, 1 perceuse ,1 débroussailleuse, divers tire fort, 1 palan , bouteille oxygène, 1 chargeur batterie avec 1 jeu de pinces de démarrage, 1 pompe manuelle à gasoil, 1 gonfleur compresseur d'air, boulonnerie, 1 citerne de 2500 litres et 2 citernes de 500 l chacune.

#### **MATERIEL DE SECOURS :**

- Traîneaux , Matelas coquille, pompe, attèles, 1 sac de secours

#### **MOYENS DE COMMUNICATION**

- 5 postes portatifs

TRANSFORMATEURS EDF : 1 au pied du téléski du Muret , 1 au sommet du télésiège de Drouzin.

Monsieur le Maire rappelle en outre que par courrier en date du 06 Novembre 2012, le Conseil Général 74 nous a fait savoir que son aide financière au projet de reconversion du site est subordonnée à l'arrêt définitif des téléportés.

Monsieur FOSSIER Marcel, Conseiller Municipal, ne souhaitant pas prendre part au vote quitte la salle.

Après en avoir délibéré , Le Conseil Municipal :

DECIDE D'acquérir les 2 téléskis et le télécorde ainsi que l'ensemble du matériel : matériel roulant , billetterie, enneigeurs et autres matériels , outillage , matériel de secours , moyens de communication et transformateurs EDF; pour un montant de 40 000 € HT : Pour 9 Contre 0 Abstention : 0

et SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général 74 pour le projet de reconversion du site du Col du Corbier en Montagne Douce.

### **IV/ ISSUE DU DROIT DE PREFERENCE NOTIFIE LE 26/10/2012 PAR EXPLOIT D'HUISSIER**

Monsieur le Maire indique que par exploit d'huissier en date du 26 Octobre 2012 , Monsieur Vivien a demandé si la commune entendait faire jouer son droit de préférence issu de l'acte de cession des remontées mécaniques de Drouzin en date du 8 Décembre 1998; pour la l'acquisition de l'ensemble des installations de la station.

Le délai pour rendre réponse était de 60 jours : il a donc pris fin le 26 Décembre 2012

Cette fin de délai a été également actée par exploit d'huissier le 26 Décembre 2012.

Aucune réponse n'a été faite par la commune à cette signification d'huissier.

Le Conseil Municipal a donc délibéré sur les installations à acquérir par la commune à savoir les 2 téléskis, le télécorde, le chalet et les terrains, ainsi que les autres matériels (enneigeurs, dameuse, matériel roulant, outillage, matériel de secours, matériel électrique et moyens de communication dont la liste est fixée dans la dite délibération précédente).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le fait que la commune n'a pas donné de suite à l'exploit d'huissier signifiant à la commune le point de départ du délai de mise en oeuvre de son droit de préférence.

Monsieur Marcel FOSSIER Conseiller Municipal ne souhaite pas prendre part au vote et quitte la salle

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte que la commune n'a pas donné suite au droit de préférence dont elle disposait en vertu de l'acte de cession du 18 Décembre 1998 par 9 voix pour, zéro contre, et zéro abstention. Le Conseil Municipal prend également acte que

la SARL Drouzin le Mont Développement fera son affaire des matériels non inclus dans la vente consentie à la commune de LE BIOT y compris les 2 télésièges.

Monsieur Fabrice Laveissière qui n'était pas présent en début de séance arrive dans la salle.

#### **V / ECOLE ET REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours dont classe le mercredi matin.

##### **Organisation du temps scolaire avec la réforme.**

- 24 heures d'enseignement (comme aujourd'hui) mais sur 9 demi-journées, durant 36 semaines
- Les heures d'enseignement seront réparties les lundis, mardis, jeudis et vendredis et mercredis matins à raison de 5 h 30 maximum pour une journée et 3 h 30 maximum pour une demi-journée.
- La pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.

les enfants auront donc cours 45 minutes de moins par jour (sur les 4 jours), ce temps devra être pris en charge par la commune dans le cadre péri- scolaire.

Les discussions s'enchaînent et les élus mettent en avant les incertitudes liées à cette nouvelle organisation du service péri – scolaire, ainsi que les incertitudes liées à l'organisation des transports scolaires le mercredi matin.

Le décret prévoit la possibilité pour les communes de solliciter une dérogation pour reporter l'application de cette réforme à la rentrée scolaire 2014 pour l'année scolaire 2014/2015.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'ensemble des communes de la vallée d'Aulps ont opté pour demander le report de l'application de la réforme.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire de septembre 2014 la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires et charge M. le maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale.

#### **VI / PREPARATION BUDGETAIRE**

**budget de l'eau** : travaux d'assainissement en 2013 : antenne le Perry, Les Cottets, Crêt Bordon : accord pour SMDEA pour subvention (30 %).

##### **budget principal :**

Après vérification directement auprès du crédit agricole le prêt pour l'aménagement du Col du Corbier a été soldé fin 2012 (dernière échéance payée en octobre 2012)

A ce jour il reste un prêt en cours auprès de La caisse des Dépôts et qui arrive à échéance en 2013 (dernière échéance : mars 2013 pour 6142,11 €)

- Une somme de 800 € sera allouée pour l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque (idem 2012)03
- Centre de loisirs : l'association les P'tis Biotins qui gère le centre de loisirs a un nouveau président : M. Franc Vernay. Un sondage a été lancé auprès des familles du Biot et des communes de la vallée pour recenser le nombre de familles susceptibles d'être intéressées pour les vacances d'été. Prévoir versement de subvention de fonctionnement pour 2013 (6000 € en 2012).

#### **VII / QUESTIONS DIVERSES**

**Aménagement de GYS** : la première tranche de travaux sera budgétisée pour 2013 : les travaux commenceront par le fond du village.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00**

